

DÉCISION N°206 2024
ACHAT D'UN VÉHICULE DE MARQUE CITROËN
- MODÈLE È-C3 ÉLECTRIQUE-

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en ses articles L 2123-1 et R 2123-1 1°,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 en date du 19 juillet 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant la nécessité de moderniser le parc automobile de la Communauté de Communes de Forez-Est et de répondre aux enjeux écologiques, il a été décidé d'acheter un véhicule électrique neuf,

Considérant les propositions techniques et financières des ETS PROTIÈRE, Agence CITROËN, 832 Avenue de la Route Bleue – BP 15, 42210 MONTROND-LES-BAINS pour un montant hors taxes de 18 936.67 € soit 22 737.76 € TTC, et ce aux termes du devis annexé,

Considérant que le seuil des 221 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis des ETS PROTIÈRE, Agence CITROËN, 832 Avenue de la Route Bleue – BP 15, 42210 MONTROND-LES-BAINS - pour un montant hors taxes de 18 936.67 € soit 22 737.76 € TTC, et de passer commande.

ARTICLE 2

Dit que les crédits requis sont prévus au budget Principal.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 25/10/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241025-206-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024